PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Novembre 2019

TÉLÉCHARGEMENT DU RELEVÉ FISCAL



.-

12 12



Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



Ki l'Assurance Maladie



La démarche pas-à-pas : étape préalable



ssurance

La démarche pas-à-pas : Etape 1/1 - Edition de l'attestation



Cette fonctionnalité permet de télécharger les relevés de prestations que l'assuré doit déclarer aux services fiscaux. 2 cas peuvent alors se présenter :

Un relevé fiscal existe pour l'assuré.

Il est alors **invité à le télécharger** au format PDF.

Votre relevé fiscal

Vous pouvez désormais télécharger depuis cette rubrique votre relevé de prestations (indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité) que vous devez déclarer aux services fiscaux ou, le cas échéant, à vos autres organismes versant des prestations familiales.

A partir de 2011 les adhérents au compte Ameli ne recevront plus leur relevé fiscal par voie postale.

Il est recommandé de conserver ce document sans limitation de durée.

Téléchargez votre relevé fiscal 2010 (format PDF)



Vous pouvez désormais télécharger (si vous avez perçu des paiements d'indemnités journalières durant l'année précédente soumises à l'impôt) depuis cette rubrique votre relevé de prestations (indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité) que vous devez déclarer aux services fiscaux ou, le cas échéant, à vos autres organismes versant des prestations familiales.

Ce document reste accessible pendant 6 mois, pensez à le télécharger et conservez le sans limitation de durée.

Aucun fichier à télécharger



La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



- Le relevé fiscal n'est mis à la disposition de l'assuré et téléchargeable qu'à une période définie de l'année : quelques semaines en amont de la période de déclaration d'impôt et uniquement disponible pour une durée de 6 mois
- Le téléchargement du relevé fiscal étant à résultat immédiat, aucun délai ni aucune communication ultérieure (e-mail, avis de dépôt, etc) ne sont à relever

